

## [Les] Favre (Chamoson)



amille de Chamoson qui paraît d'abord, de 1488 à 1635, sous le nom de *Lucascaz*, *Lucquasca*; le surnom *Faber*, *Fabri*, puis *Favre*, s'ajoute au nom primitif et finit par le supplanter; la famille *Lucquasca* est déjà bourgeoise du

lieu en 1481.

Cette famille a donné plusieurs notaires et magistrats, entre autres: Antoine, notaire (1532-1572); André, notaire (1525-1573), syndic (1573); Jean, lieutenant vidomnal (1634); Joseph, notaire conseiller, capitaine, vice-major et lieutenant vidomnal (1718); Jean (1710-1767), fils du précédent, lieutenant vidomnal (1751), épouse Jeanne-Marie de Nucé; Pierre, frère du précédent, notaire, sautier vidomnal (1752); Jean-Claude, avantier de l'évêché (1730); Joseph-Antoine, notaire (1779-1831), curial vidomnal (1786), auteur d'un mémoire sur les événements de 1798 (Archives de Chamoson, F 16); André (1858-1930), chanoine du Saint-Bernard, directeur de l'École d'agriculture d'Écône (1893-1896), prieur du Simplon (1912-1930); Camille (1865-1928), frère du précédent, docteur en médecine vétérinaire, professeur à Écône, vétérinaire cantonal, fixé à Sion en 1892, bourgeois de Sion en 1908; Antoine, fils du précédent, né en 1897, docteur en droit, professeur à l'Université de Fribourg (1930-1970), colonel, conseiller national (1938-1952), juge au Tribunal fédéral (1952-1967), juge à la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg en 1963, réélu en 1973.

### **Antoine Favre**

Né le 8 mai 1897 à Sion; décédé le 8 novembre 1974 à Sion; originaire de Sion et de Chamoson. Fils de Camille, vétérinaire cantonal, et d'Émilie-Philomène Dubuis. Études classiques au Collège de Sion et licence ès lettres en Sorbonne en 1919. Épouse Jeanne-Marie Feigel, de Bulle.

Antoine Favre étudie ensuite le droit à Fribourg (licence en 1922, doctorat en 1926) et entreprend un séjour à l'Université Humboldt de Berlin de 1923 à 1924. Notaire en 1922 et avocat en 1925, il ouvre bientôt



Antoine Favre, professeur de droit mais aussi juge fédéral de 1952 à 1967 et juge à la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg en 1963.

une étude à Sion et accepte la charge de juge-instructeur suppléant du district d'Hérens-Conthey, de 1929 à 1930. Son occupation principale sera bientôt universitaire.

Nommé professeur extraordinaire à Fribourg en 1930, ordinaire en 1932, Favre y enseignera le droit pénal, le droit public, national et international et le droit des poursuites et faillites jusqu'en 1972.

Outre de nombreuses contributions à des revues de droit suisses ou étrangères, il publie quelques ouvrages de références.

Juge fédéral de 1952 à 1967, Antoine Favre devient aussi juge à la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg en 1963. Il fut député du district de Sion au Grand Conseil valaisan de 1945 à 1952. Conseiller national conservateur de 1943 à 1952, Antoine Favre fut perçu comme la « conscience du Parlement ». Il fut en outre éditorialiste à *La Patrie valaisanne*, sénateur honoraire de l'Université de Fribourg dès 1967 et membre du comité central de la SSR. Lieutenant-colonel, il commanda le bataillon d'infanterie 6. ❁

Sources: *Armorial valaisan* et e-DHS, *Dictionnaire historique de la Suisse*

